

Cette présentation a été effectuée le 21 novembre 2016, au cours de la journée « La santé dans nos municipalités : l'apport du droit » dans le cadre des 20es Journées annuelles de santé publique (JASP 2016). L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP à la section *Archives* au : <http://jasp.inspq.qc.ca>.

## Les changements législatifs à surveiller

*La santé et nos municipalités: l'apport du droit*

Marie-Claude Prémont (ENAP)

JASP 2016

Lundi le 21 novembre 2016

### Le secteur de la santé –



Source: « La réforme du système de santé », La riposte socialiste, 31 août 2016.

## Réformes attendues dans le domaine municipal (*post réformes*)



## Attentes des fédérations municipales – (2014) et les promesses du gouvernement

### **UMQ**

*L'avenir a un lieu*

M locale  
(Projet de Charte des municipalités)

Plus de pouvoirs

Moins de surveillance

### **FQM**

*Une gouvernance de proximité*

MRC  
(Projet de Loi loi-cadre sur la décentralisation)



## Projet de lois attendus de Québec

1. *Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs (PL 109, juin 2016)*
2. *Loi accordant le statut de métropole à la Ville de Montréal (automne 2016?)*
3. *Loi sur les gouvernements de proximité (?)*
4. *Loi amendant la LAU (?)*

Que peut-on anticiper de pertinent pour la santé publique avec le PL 109 sur la ville de Québec?



## Quels sont les principaux changements proposés?

1. Pouvoirs de taxation + redevances réglementaires (agir sur l'urbanisme et favoriser l'éco-fiscalité)
2. Renforcement des pouvoirs de la ville centrale
3. Les permis d'alcool soumis à la R d'urbanisme de la ville
4. Révision des mécanismes de consultation et référendums en matière d'urbanisme – remis à plus tard...

## Redevances réglementaires et éco-fiscalité



## Une faible récolte p/r aux attentes des citoyens?

1. Pouvoirs de taxation utilisés par Montréal pour les stationnements à ciel ouvert- ce que la ville de Québec envisage aussi
2. Les redevances réglementaires doivent s'intégrer dans tout un régime réglementaire pertinent: peu de progrès du côté de la réforme de la LAU

## Risque de déception

- L'orientation semble se coller trop près aux demandes des municipalités
- **Autonomie de moyens, obligations de résultats** (Vivre en ville, mémoire, novembre 2016)
- Risque : accroît l'autonomie de moyens, sans obligations de résultats



